

SIVU DES FONTAINES

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL du 28 novembre 2011

PRESENTS :

Madame Marie-Antoinette METRAL, Présidente, MM Jacky DUNAND 1er Vice Président, Bernard CARTIER 2ème Vice Président, Eric ANTHOINE, François GUYOT délégués titulaires, Yannick DESGRANGES, Pierre DUMAINE, Pierre HUGARD, Alain POURRET, délégués suppléants

ABSENTS :

MM Jean Maurice DENAVACELLE (pouvoir à M. Yannick DESGRANGES), Eric MISSILLIER, BOISIER Antoine

Début de la séance à 19 h 30

Mme la Présidente remercie Mme Valérie GRILLOT (SED74), M. Christian DOCHE (Cabinet MONTMASSON) et M. Laurent PRADERE (Cabinet KPMG) de leur présence.

➤ Bilan des travaux 2011

Mme la Présidente donne la parole à M. Christian DOCHE.

Après un bref rappel de l'historique du projet, M. DOCHE présente les travaux réalisés à savoir :

① TRAVAUX DE DESINFECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- **Objectifs** - répondre aux exigences de l'Agence Régionale de la Santé (ex-DDASS) par la mise en place de dispositifs de désinfection sur les communes de Chatillon sur Cluses et Saint Sigismond
 - mettre à niveau les équipements dans les réservoirs (comptage, mesure de niveau, robinets à flotteurs, alarmes anti-intrusion, éclairage et télégestion).
- **Montant des travaux** : 42 949€ H.T.
- **Subventionné** à hauteur de 58% par le SMDEA et l'Agence de l'Eau
- **Entreprise retenue** : VEOLIA EAU
- **Réception des travaux** : 22/11/2011

② RENFORCEMENT DU RESEAU AEP

- **Objectif** - réduire la zone d'influence du réservoir du Grand-Crêt sur la commune de La Rivière-Enverse en créant une interconnexion avec la distribution du réservoir du Plon. Cela aura pour effet de libérer du volume de stockage pour l'envoyer vers les communes déficitaires.
- **Montant des travaux** : 464 947,50 H.T.
- **Subventionné** à hauteur de 40% par le SMDEA et l'Agence de l'Eau
- **Emprunt** réalisé auprès du SMDEA : 250 000 euros
- **Entreprise retenue** : SPIE BATIGNOLLES PETAVIT
- **Réception des travaux** : 29/11/2011

➤ **Mission de maîtrise d'œuvre concernant le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable - Avenant n°1**

Mme Valérie GRILLOT (SED74) rappelle que le SIVU a notifié en date du 23/12/2010 au Cabinet MONTMASSON l'approbation du marché pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable du SIVU des Fontaines. Le taux de rémunération est de 4,50% sur un montant de programmation de 1 300 000,00 € H.T. selon le schéma général d'eau potable réalisé par la RDA en décembre 2008.

Or, suite aux études préliminaires et d'avant-projet, le maître d'œuvre présente un nouveau coût de travaux s'élevant à 2 430 454,00 € H.T. dont 1 685 000,00 € H.T. au titre du programme 2012 et 745 454,00 € HT au titre du programme 2011.

Par ailleurs, des missions complémentaires sont confiées au maître d'œuvre

- pour réaliser les permis de construire nécessaires aux travaux,
- pour la mise en place des périmètres de protection des captages, en raison de son étroite cohérence et relation avec le programme de renforcement du réseau.

Dans ce contexte, il y a donc lieu de passer un avenant qui porte le marché de mission de maîtrise d'œuvre de 58 500,00 € H.T. à **126 381,91 € H.T.**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré ACCEPTE les termes de l'avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre concernant le renforcement d'alimentation en eau potable et AUTORISE Mme la Présidente à signer ledit avenant.

➤ **Convention de conduite d'opération - Assistance générale sur les opérations nécessaires à la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable - Avenant n°1**

Mme Valérie GRILLOT (SED74) rappelle que le S.I.V.U. des Fontaines a signé le 20/10/2010 avec la SED74 une convention de conduite d'opération relative à son assistance générale sur les opérations nécessaires à la réalisation des travaux pour le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable du S.I.V.U. des Fontaines.

Le maître d'ouvrage a basé sa programmation sur le schéma général d'eau potable réalisé par la RDA en décembre 2008.

Dans ce schéma, le renforcement du réseau d'eau potable a été estimé à 1 300 000€ euros H.T.

Or, suite aux études préliminaires et d'avant-projet, le maître d'œuvre présente un nouveau coût de travaux s'élevant à 2 430 454,00 € H.T. dont 1 685 000,00 € H.T. au titre du programme 2012 et 745 454,00 € HT au titre du programme 2011.

Dans ce contexte, il y a donc lieu de passer un avenant pour actualiser le montant du programme de travaux retenu.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré ACCEPTE les termes de l'avenant n°01 à la convention de conduite d'opération signée avec la SED74 et AUTORISE Mme la Présidente à signer ledit avenant.

➤ **Tarifification 2012 de la part communale**

Le Cabinet KPMG a été sollicité par le SIVU des Fontaines afin d'actualiser la prospective financière réalisée en 2009 et ce au vu du programme d'investissements 2011/2013 retenu. Un exemplaire du rapport élaboré par M. Laurent PRADERE est remis à chaque délégué. Mme la Présidente laisse le soin à M. Laurent PRADERE d'en présenter le contenu.

Après avoir déterminé les capacités d'autofinancement du SIVU, le montant du fonds de roulement judicieux pour éviter les lignes de trésorerie, les besoins de financement (emprunt), il apparaît indispensable de générer 20 000 euros de recettes supplémentaires ce qui se traduit par une hausse globale inévitable du prix du service de l'eau potable de 9,7% que le SIVU souhaite répartir sur deux années (4,9% en 2012 et 4,8% en 2013).

Il est utile de rappeler qu'au terme des 8 prochaines années, le prix du service de l'eau sera harmonisé pour les 3 communes du SIVU conformément à la loi. Cet objectif d'harmonisation implique de mettre en place un mécanisme de rattrapage qui a pour conséquence une augmentation modulée par collectivité.

Ouï l'exposé concis et précis de M. PRADER, le Comité Syndical, après en avoir délibéré :
DECIDE de fixer pour la part communale les tarifs H.T. suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

	Part fixe	Part variable/m3
Châtillon sur Cluses	41,90 €	2,623 €
La Rivière Enverse	34,49 €	1,029 €
Saint Sigismond	67,18 €	1,149 €

➤ **Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012**

Madame la Présidente précise aux membres du Comité Syndical que le budget 2012 du Syndicat ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier 2012. Or, afin de ne pas retarder le bon déroulement des travaux à intervenir et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, elle suggère au Comité Syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2012 (hors le capital de l'annuité de la dette) les dépenses d'investissement pour un montant maximum de **281 850 euros** dont

- pour le chapitre 20 : 29 150 €
- pour le chapitre 23 : 252 700 €

- AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater sur le budget annexe avant le vote du budget primitif 2012 (hors le capital de l'annuité de la dette) les dépenses d'investissement pour un montant maximum de **9 500 euros** dont

- pour le chapitre 20 : 2 000 €
- pour le chapitre 23 : 7 500 €

➤ **Abonnement au Geo-Service**

Mme la Présidente fait part d'une proposition tarifaire concernant les géoservices RIS.net et RIS.3D. La question est posée de savoir si ce service ne fait pas doublon avec la prestation dont bénéficie déjà les communes. Le prestataire sera interrogé sur ce sujet.

Mme la Présidente insiste sur la nécessité d'installer rapidement ces services au siège du SIVU des Fontaines.

La séance est levée à 21h35

